

**CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 268
ET LA ROUTE DEPARTEMENTALE 59
DANS LA TRAVERSEE DE LEVIE**

ENTRE :

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

ET :

La Commune de Levie, représentée par M. DE LANFRANCHI Alexandre, Maire de la commune,

VU la délibération n° 23/ AC de l'Assemblée de Corse du janvier 2023 approuvant le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de la Route départementale 268 et de la route départementale 59 dans la traversée de Levie, ainsi que son financement,

VU la délibération de la Commune de Levie, en date du ,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Collectivité de Corse et de la commune de Levie au financement de l'opération « **Aménagement de la RD 268 et de la RD 59 dans la traverse de Levie, hors hypercentre** » en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.

ARTICLE 2 : L'opération sous maîtrise d'ouvrage de la CdC est estimée à **3 316 015 € HT**. Le plan de financement est le suivant :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| ▪ Collectivité de Corse : | 2 916 205 € HT |
| ▪ Commune de Levie : | 399 810 € HT |

La participation financière de la commune porte uniquement sur les prestations suivantes : bordures, trottoirs, réseaux, plateaux surélevés, gardes corps. Sont exclus de la participation communale les prestations relatives à la chaussée (structure chaussée, terrassements).

ARTICLE 3 : La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Collectivité de Corse en ce qui concerne les prestations suivantes : **terrassement, chaussée, réfection des murs, assainissement des eaux pluviales, réseaux divers, trottoirs.**

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Commune en ce qui concerne les prestations suivantes : **aménagements paysagers, plantations.**

La maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'éclairage public n'est pas assurée par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 : En agglomération, les prestations d'entretien et de nettoyage du mobilier urbain, de signalisation horizontale et verticale, de curage des ouvrages hydrauliques, des trottoirs sont assurées par la commune.

Les prestations d'entretien de la structure de chaussée sont assurées par la Collectivité de Corse.

La répartition des charges d'entretien dans les traversées des agglomérations sur la commune de Levie est répertoriée dans le tableau annexé à la présente convention.

ARTICLE 5 : Les participations de la commune de Levie se feront sous forme de participation financière au profit de la Collectivité de Corse en ce qui concerne les travaux sous maîtrise de la CdC. Sont exclus de la participation les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune (article 3)

ARTICLE 6 : La commune de Levie s'engage à inscrire en temps utile à son budget les sommes nécessaires au règlement des dépenses qui lui incombent.

Dans l'hypothèse où l'opération devrait être réévaluée, un avenant à la présente convention fixerait les modalités de prise en charge des dépenses supplémentaires correspondantes.

ARTICLE 7 : L'échéance des paiements de la part communale est fixée conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, de la manière suivante :

- 50 % avant le lancement des travaux avant la notification des lots du marché de travaux
- Le solde, réajusté suivant les travaux réellement exécutés, à la fin du chantier, c'est-à-dire dès la réception de l'ensemble des lots du marché de travaux

Fait à Ajacciu, le
(en trois exemplaires)

**Le Maire de la
Commune de Levie,**

**Le Président du Conseil
exécutif de Corse,**

ANNEXE A LA CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES ET TERRITORIALES EN AGGLOMERATION		
NATURE	QUI INTERVIENT ?	ET DANS QUEL CADRE ?
A) Chaussée		
1 Chaussée classique sans aménagement particulier	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 Chaussée architecturée (dallages, chainette, produits spéciaux...)	Celui qui l'a construit	Si le constructeur n'est pas la CDC
B) Bandes de stationnement longitudinales	Commune	Sans conditions particulières
C) Sites et bandes cyclables		
1 Bandes cyclables	cf "chaussée"	cf "chaussée"
2 Pistes cyclables	cf "trottoir"	cf "trottoir"
3 Voies vertes	cf "trottoir"	cf "trottoir"
D) Ouvrages		
1 Mur de soutènement	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 pont sur RD ou la RT construit par la CdC	Collectivité de Corse	Convention avec le gestionnaire de la voirie d'eau
PI à la RD non construit parla CdC	commune	Sans conditions particulières
E) Accotements	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	
Fossés		
Talus		
Terre-pleins		
F) Trottoirs	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	Après autorisation du département, si trottoir implanté dans l'emprise départementale
G) Plantations	Commune	Sans conditions particulières
H) Egoûts EP - EU	Commune ou intercommunalité	Sans conditions particulières
I) Signalisation		
1 Verticale	commune	Instruction n° 81.85 du 23 septembre 1981 Fascicule 81.43 bis
2 Horizontale y compris résine	commune	Sans conditions particulières
J) Feux	Commune	Sans conditions particulières
K) Eclairage public	Commune	Sans conditions particulières
L) Mobilier urbain	commune	Sans conditions particulières

COMMUNE DE LEVIE										
AMENAGEMENT LEVIE SECTION RD 268 RD 59										
ESTIMATION SOMMAIRE										
N°	LIBELLE ET DESIGNATION	U	Quantités	PU	Total	Part CdC		Part Commune		
100	TRAVAUX PREPARATOIRES									
101	Installation et signalisation de chantier	Ft	2,00	10 000,00 €	20 000,00 €	Prestations à 100%		Prestations à 0%		
102	Dépose et repose de panneaux de signalisation	Ft	1,00	4 000,00 €	4 000,00 €					
103	Dépose de panneaux publicitaires	Ft	1,00	2 000,00 €	2 000,00 €					
104	Dépose et repose de banc en façade	U	18,00	500,00 €	9 000,00 €					
105	Dépose du mobilier urbain (jardinière poubelle,...)	Ft	1,00	2 500,00 €	2 500,00 €					
106	Dépose et repose de poteau d'incendie	U	1,00	1 500,00 €	1 500,00 €					
107	Démolition de trottoir et maçonnerie en béton	M3	100,00	30,00 €	3 000,00 €					
108	Purges	M3	200,00	65,00 €	13 000,00 €					
109	Terrassements manuels, recherche de canalisation, détection de réseaux	Ft	1,00	2 000,00 €	2 000,00 €					
110	Etudes d'exécution avec implantation des ouvrages et phasage	Ft	1,00	5 000,00 €	5 000,00 €					
111	Dossier de récollement	Ft	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €					
112	Entourages d'arbres en moellons de pierre	U	55,00	100,00 €	5 500,00 €					
113	Béton pour reprise de maçonnerie	M3	150,00	95,00 €	14 250,00 €					
TRAVAUX PREPARATOIRES			Sous total 100		82 750,00 €	82 750,00 €		0,00 €		
200	TERRASSEMENTS									
201	Déblais en terrain de toute nature y compris mise en dépôt	M³	210,00	50,00 €	10 500,00 €	Prestations à 100%		Prestations à 0%		
202	Remblais d'apport pour mur et accès muée	M³	2 000,00	50,00 €	100 000,00 €					
TERRASSEMENTS			Sous total 200		110 500,00 €	110 500,00 €		0,00 €		
300	ASSAINISSEMENT PLUVIAL									
301	Tutan en PVC diam 150 mm (reprise gouttière)	ML	3 200,00	100,00 €	320 000,00 €	90%	288 000,00 €	10%	32 000,00 €	
302	Regard à grille avaloir sur T2	U	90,00	950,00 €	85 500,00 €	90%	76 950,00 €	10%	8 550,00 €	
303	Mise à niveau des regard et bouches à clé	U	160,00	100,00 €	16 000,00 €	90%	14 400,00 €	10%	1 600,00 €	
304	Buse béton diamètre 300	MI	290,00	150,00 €	43 500,00 €	90%	39 150,00 €	10%	4 350,00 €	
305	Buse béton diamètre 400	MI	50,00	200,00 €	10 000,00 €	90%	9 000,00 €	10%	1 000,00 €	
306	Géotextile tissé sur chaussée donc 100% CDC	M²	9 000,00	5,00 €	45 000,00 €	100%	45 000,00 €	0%	0,00 €	
307	Géomembrane polyéthylène pour trottoir	M²	1 500,00	30,00 €	45 000,00 €	90%	40 500,00 €	10%	4 500,00 €	
ASSAINISSEMENT PLUVIAL			Sous total 300		565 000,00 €	513 000,00 €		52 000,00 €		
400	MURET ET GARDE-CORPS									
401	Muret parapet aval H 90 m	ML	370,00	250,00 €	92 500,00 €	100%	92 500,00 €	0%	0,00 €	
402	Plus value pour muret parapet en pierres sèches aval H 90	ML	370,00	150,00 €	55 500,00 €	0%	0,00 €	100%	55 500,00 €	
403	Muret pied de talus amont H 50 m	ML	230,00	200,00 €	46 000,00 €	100%	46 000,00 €	0%	0,00 €	
404	Lice sur muret parapet	MI	370,00	200,00 €	74 000,00 €	100%	74 000,00 €	0%	0,00 €	
405	Mur 1 (environ 4 m de haut)	ML	57,00	4 800,00 €	273 600,00 €	90%	246 240,00 €	10%	27 360,00 €	
406	Mur 3 (environ 2,5 m de haut)	ML	44,00	3 500,00 €	154 000,00 €	90%	138 600,00 €	10%	15 400,00 €	
407	Mur 10 (environ 2 m de haut)	ML	106,00	3 000,00 €	318 000,00 €	90%	286 200,00 €	10%	31 800,00 €	
MURET ET GARDE-CORPS			Sous total 400		1 013 600,00 €	883 540,00 €		130 060,00 €		
500	VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS									
501	Sciage de chaussée	MI	90,00	6,00 €	540,00 €	100%	540,00 €	0%	0,00 €	
502	Décaissement de chaussée	M³	2 700,00	25,00 €	67 500,00 €	100%	67 500,00 €	0%	0,00 €	
503	Rabotage de chaussée existante un peu RD59	M²	400,00	15,00 €	6 000,00 €	100%	6 000,00 €	0%	0,00 €	
504	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 (ép. 0,20 m)	T	4 000,00	35,00 €	140 000,00 €	100%	140 000,00 €	0%	0,00 €	
505	Fourniture de béton pour trottoir	M²	3 950,00	55,00 €	217 250,00 €	100%	217 250,00 €	0%	0,00 €	
506	Plus value pour béton désactivé	M²	3 950,00	15,00 €	59 250,00 €	0%	0,00 €	100%	59 250,00 €	
507	Calpinage pierre 100% commune 15% surface totale des trottoirs	M²	200,00	180,00 €	36 000,00 €	0%	0,00 €	100%	36 000,00 €	
508	Grave Bitume (ép. 0,16 m)	T	3 500,00	110,00 €	385 000,00 €	100%	385 000,00 €	0%	0,00 €	
509	Couche d'imprégnation	M²	9 000,00	3,50 €	31 500,00 €	100%	31 500,00 €	0%	0,00 €	
510	Couche d'accrochage	M²	13 100,00	1,00 €	13 100,00 €	100%	13 100,00 €	0%	0,00 €	
511	Béton bitumineux	T	2 410,00	120,00 €	289 200,00 €	100%	289 200,00 €	0%	0,00 €	
512	Balayage de chaussée	M²	13 400,00	1,00 €	13 400,00 €	100%	13 400,00 €	0%	0,00 €	
513	Bordure T2 béton	MI	3 180,00	35,00 €	111 300,00 €	100%	111 300,00 €	0%	0,00 €	
514	Plus value pour bordure T2 en pierres (2 cm de vue)	MI	3 180,00	30,00 €	95 400,00 €	0%	0,00 €	100%	95 400,00 €	
515	Bordure A2 béton	MI	870,00	35,00 €	30 450,00 €	100%	30 450,00 €	0%	0,00 €	
516	Plus value pour bordure A2 en pierres (2 cm de vue)	MI	870,00	30,00 €	26 100,00 €	0%	0,00 €	100%	26 100,00 €	
517	Bordure P1	MI	190,00	30,00 €	5 700,00 €	100%	5 700,00 €	0%	0,00 €	
518	Bordure I1 musée	MI	55,00	45,00 €	2 475,00 €	100%	2 475,00 €	0%	0,00 €	
519	Potelet anti-stationnement	U	10,00	100,00 €	1 000,00 €	0%	0,00 €	100%	1 000,00 €	
VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS			Sous total 500		1 531 165,00 €	1 313 415,00 €		217 750,00 €		
600	SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE									
601	Signalisation verticale	U	10,00	300,00 €	3 000,00 €	100%	3 000,00 €	0%	0,00 €	
602	Signalisation horizontale	F	1,00	10 000,00 €	10 000,00 €	100%	10 000,00 €	0%	0,00 €	
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE			Sous total 700		13 000,00 €	13 000,00 €		0,00 €		
TOTAL			TOTAL HT		3 316 015,00 €	2 916 205,00 €		399 810,00 €		
			TVA 10%		331 601,50 €	291 620,50 €		39 981,00 €		
			TOTAL TTC		3 647 616,50 €	3 207 825,50 €		439 791,00 €		

HYPERCENTRE PROFILS 13 à 23

ZONE HYPERCENTRE PAS DE STATIONNEMENT
ZONE DE RENCONTRE (pt 13 / pt 23)
PLATEAU TRAVERSANT / LARGEUR TOTALE

Chaussée à 6 ml dans toute la traverse
et 5.80 m l carrefour fontaine / mairie



